

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 5

Absent : 1

POUR : 18

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

LE 14 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 28/03/2025 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame FONT Marine, Madame JAYLES Bernadette et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame BOREGO Fabienne (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame NORMANT Ludivine*),
Madame GAUCI Jacqueline (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame DUYNSLAEGER Colette (*pouvoir à Madame JAYLES Bernadette*).

Absent:

Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.

DEL : 15/2025

Objet : Espace de vie sociale (E.V.S) de la commune de LAVARDAC – Adhésion de la commune de Barbaste

-VU les articles L.1111-1 et L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

●**CONSIDÉRANT** que la Commune de Lavardac a créé en 2024 un espace de vie sociale agréé par la C.A.F de Lot et Garonne le 26 mars 2023.

●**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de sa politique sociale cette collectivité a souhaité proposer à la population un lieu qui soit un moyen de renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en proposant des actions d'initiatives locales et des activités à finalités sociales et éducatives.

●**CONSIDÉRANT** que l'objectif de la structure est aussi de proposer des actions sociales itinérantes aux communes du bassin de vie pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et de leur environnement ainsi qu'à la prévention de l'exclusion.

Madame la Maire indique que lors de l'élaboration du projet social de l'espace de vie sociale, la commune de Barbaste a été invitée à participer et à exprimer à cette occasion le souhait de faire bénéficier ses habitants des actions itinérantes de l'E.V.S sur son territoire portant sur différents thèmes :

- les rencontres conviviales entre les associations du territoire
- la création d'un événement associatif annuel pluri-communal de type forum
- les seniors et les aidants, etc...

Elle précise qu'il s'agit d'un outil et d'une structure qui permettra à la population de développer les liens sociaux et la cohésion sociale du territoire, et c'est dans cette perspective qu'elle propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de faire adhérer la Commune de Barbaste.

Elle rappelle que le coût de l'adhésion de la collectivité à l'E.V.S de Lavardac est fixé à 1€/habitant soit 1568€ (réf. Population INSEE au 01/01/2025).

**Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

- ▶ **APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Barbaste à l'Espace de Vie Sociale de Lavardac.
- ▶ **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2025 de la commune qui s'élèvent à 1 568€ correspondant à 1€/habitant.
- ▶ **COMMUNIQUER** cette décision à Monsieur le Maire de Lavardac.

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA

La Maire, Valérie TONIN



AR Prefecture

047-214700213-20250414-15DEL2025-DE
Reçu le 15/04/2025

La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme.